

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

COMPLEMENTS DE GESTION DE L'ENTREPRISE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE TYPE COURT

<p>CODE : 71 12 31 U32 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 702 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 13 mai 2014,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

COMPLEMENTS DE GESTION DE L'ENTREPRISE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'identifier les organes paritaires internes de l'entreprise et leurs fonctions;
- ◆ d'acquérir des connaissances de base en commerce extérieur pour les utiliser d'une manière adéquate.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

en français :

- ◆ résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général ;
- ◆ rédiger un message structuré.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

C.E.S.S.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Organes paritaires internes	CT	B	20
Eléments de commerce extérieur	CT	B	28
3.2. Part d'autonomie		P	12
Total des périodes			60

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

à partir de données actualisées, dans le respect des règles et usages de la langue française,

4.1. en organes paritaires internes

- ◆ d'identifier et de distinguer les organes paritaires internes de l'entreprise (conseil d'entreprise, comité de prévention et de protection au travail,...);
- ◆ d'identifier les obligations légales en matière de représentation syndicale, de création, maintien et dissolution de ces organes;
- ◆ d'appréhender les rôles et fonctions de chacun au sein de ces organes;
- ◆ d'analyser et de commenter des décisions prises par ces organes;

4.2. en éléments de commerce extérieur

- ◆ d'appréhender la notion de commerce extérieur ;
- ◆ de distinguer importation et exportation et d'identifier les documents spécifiques à ces opérations en Europe et dans le reste du monde ;
- ◆ d'analyser et de commenter des situations courantes rencontrées par les entreprises.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

à partir de données actualisées et de consignes précises, dans le respect des règles et usages de la langue française,

- ◆ de commenter une décision prise au sein d'un organe paritaire interne ;
- ◆ d'analyser et de commenter une situation courante relative au commerce extérieur.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la finesse de l'analyse;
- ◆ le degré de pertinence des commentaires ;
- ◆ le niveau de précision dans l'utilisation du vocabulaire.

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.